

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 02/12/2016

DATE D’AFFICHAGE : 02/12/2016

### NOMBRE DE CONSEILLERS

- EN EXERCICE : 14  
- PRESENTS : 12  
- VOTANTS : 14  
  POUR : 14  
  CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**OBJET : 9.4 Vœux et motions : Défense du service public de la Poste**

L’an deux mil seize, le neuf décembre à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame COMMANT Françoise, Maire.

#### Etaient présents :

Mesdames et Messieurs AUGOT Michel, BIDET Michel, BOULOGNE Magali, COMMANT Françoise, CUQ Pierre, DUYCK Magali, LOPEZ François, MALTERRE Magalie, PIQUANDET Michelle, PREVOST-THIMONIER Christiane, REGERAT Catherine, TOURRET Sébastien.

Absents excusés : CHABRIER Jean-Noël qui donne procuration à BOULOGNE Magali  
MERITET Christophe qui donne procuration à BIDET Michel

Absent non excusé : Néant

Madame BOULOGNE Magali a été élue secrétaire.

Dans notre département comme partout en France, le service postal ne cesse de se dégrader : fermeture définitive ou temporaire de bureaux de poste, restriction des horaires d’ouverture.

Madame le Maire présente aux conseillers un appel rédigé par l’Association des Maires de France concernant la défense du service public de la poste.

En effet le bureau de l’AMF a refusé de signer en l’état le contrat de présence postale 2017-2020 pour une raison principale, à savoir :

- En cas de suppression de bureau de poste dans nos différentes communes, l’avis des conseils municipaux ne sera plus sollicité et celui des maires non plus, cela concernerait 2000 bureaux de poste en France.

Nous devons être vigilants car petit à petit les services reculent sur l’hexagone et l’ensemble des équipements publics risquent d’être transférés pour partie ou totalement à un service privé en ce qui concerne les bureaux de poste.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 14 pour, 0 contre et 0 abstention :

- décide d’approuver l’appel pour la défense du service public de la poste et ainsi de s’opposer à des fermetures sans le consentement des élus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Françoise COMMANT

  
